



L'Alliance Fiscale Lafayette vise à lutter contre l'évasion fiscale au niveau transatlantique. Nous proposons une approche commune pour les prix de transfert, couplée avec une coopération avancée dans l'examen des pratiques comptables intra-groupe des sociétés transnationales.

I - POURQUOI LES PRIX DE TRANSFERT

La Crise de 2008 a soumis les budgets nationaux à de fortes contraintes. Les États-Unis ont choisi de soutenir la reprise économique, mais subissent l'accumulation de la dette. Les pays européens ont décidé de contrôler leurs déficits, mais font l'expérience d'une sortie de crise plus lente. Le besoin partagé de nouvelles ressources fiscales soulève la question de la taxation des revenus très mobiles.

Les prix de transfert nécessitent une attention particulière pour plusieurs raisons :

- Ils impliquent des montants très importants contrôlés par un nombre relativement faible d'acteurs
- Par conséquent, ils offrent un terrain choisi pour une coopération ciblée
- Les pratiques comptables anormales peuvent être considérées comme de l'évasion fiscale
- Le contrôle des prix de transfert remet moins en cause la souveraineté nationale : il ne s'oppose pas au droit de chaque pays à définir une base d'imposition ou de fixer un taux d'imposition

II – COMMENT COOPERER

La difficulté du contrôle des prix de transfert réside dans leur conception transnationale afin d'échapper à l'impôt d'un territoire particulier. L'efficacité de la perception fiscale serait grandement améliorée par l'existence d'une coalition de pays volontaires. Nous proposons que le cœur de cette coalition soit constitué par les États-Unis et un groupe pionnier de pays européens.

1) Créer une norme mondiale

Un des raisonnements conduisant au TTIP a été la création de normes mondiales UE - États-Unis, visant à la préservation de nos marchés régulés. Nous devons nous efforcer d'atteindre le même objectif en matière fiscale.

Les bonnes pratiques en matière de prix de transfert sont actuellement conçues par l'OCDE. Le progrès est cependant mesuré étant donné la réticence de nombreux acteurs pour parvenir à des normes claires et opérationnelles. Nous proposons qu'un groupe de pays, mené par les Etats-Unis et certains pays européens, crée un comité de travail avec l'intention d'aboutir à la définition de normes détaillées et communes pour les prix de transfert. Bien que cette norme ne serait pas définie par une institution internationale mondiale, l'importance des auteurs en ferait certainement une référence mondiale, en l'absence d'une alternative crédible.

2) Former un groupe fiscal pionner en Europe

Des préoccupations similaires s'expriment à l'intérieur de l'Union européenne, avec des freins comparables à l'action commune. Nous proposons que les pays de l'UE disposés à avancer (la France? Allemagne ? Italie ?) créent une coopération avancée, sur la base des Traités ou parallèlement au cadre institutionnel de l'UE.

Ils pourraient créer une agence fiscale commune, dotée de moyens humains suffisants dédiée au contrôle des pratiques fiscales des sociétés transnationales sur le territoire des pays participants. Des économies d'échelle exceptionnelles seront ainsi dégagées par la création d'un régulateur disposant des moyens de faire face à des entreprises mondiales. Ce regroupement leur conférerait également un poids particulier sur les questions fiscales intra-UE.

3) Mettre en place la coopération internationale

Sur cette base, les Etats-Unis et le groupe pionner européen pourraient s'entendre sur les points suivants :

- Transparence automatique entre leurs administrations fiscales pour les sociétés transnationales identifiées sur une liste commune
- Voie express pour la coopération en matière de contrôle des prix de transfert sur les deux rives de l'Atlantique
- Appui conjoint de ce programme dans les institutions internationales
- Harmonisation de leurs conventions fiscales avec des tiers à cet égard (conventions destinées à éviter la double imposition en particulier)

Une fois l'Alliance Fiscale Lafayette solidement créée, elle pourrait facilement s'étendre à d'autres pays intéressés et faisant face à des difficultés similaires.